

pour qu'ils puissent rapporter des fruits assez beaux pour servir à table. Il faudra aussi exercer plus de soin dans la manipulation et le classement des fruits. Il faudra des entrepôts frigorifiques plus spacieux, surtout en Nouvelle-Ecosse. Il faudra également ranger les pommes dans des boîtes plus petites. Au cours des années qui suivront, quand ceux à qui le Canada a prêté de l'argent pourront l'utiliser pour acheter nos pommes, les pommiculteurs devraient tendre tous leurs efforts à consolider leur marché en vendant à la Grande-Bretagne des pommes d'une variété et d'une apparence qui devraient être attrayantes aux acheteurs. Aujourd'hui où l'on juge sage d'abattre les barrières commerciales ou, du moins, de réduire les droits aussi bas que possible, il importe plus que jamais que le Canada, avec son fort excédent de pommes, porte une plus grande attention aux marchés étrangers.

Le gouvernement américain a invité les représentants des autres nations alliées à se réunir au printemps dans le but d'étudier la question d'abaisser les tarifs et les barrières commerciales, en vue de l'étude de ces questions par une conférence commerciale internationale qu'on se propose de tenir plus tard. Il convient d'étudier soigneusement les représentations qu'on fera à cette réunion.

Il est à espérer que lorsque l'Organisation agricole internationale tiendra ce printemps à Londres son assemblée, si longtemps attendue, on aura le loisir de discuter à fond le point de vue des producteurs primaires.

Plusieurs des problèmes agricoles sont communs à ceux de l'industrie de la pêche. Il est à espérer que la fusion récente des pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse apportera d'heureux résultats. Une telle organisation, travaillant de concert avec les coopératives de pêcheurs et les intérêts particuliers, amènera la construction d'entrepôts frigorifiques modernes aux endroits de pêche et sur les marchés aux poissons et fournira des séchoirs artificiels et des moyens de transport appropriés au maniement d'une denrée aussi périssable, ce qui permettra de vendre au pays comme à l'étranger une plus grande quantité de poisson.

Non loin des côtes des deux plus grandes provinces maritimes vivent environ 30,000 personnes,—dont 17,000 dans la Nouvelle-Ecosse et 13,000 dans le Nouveau-Brunswick,—qui tirent leur subsistance dans une large mesure du produit de la pêche. De ces 30,000 pêcheurs, 26,000 sont ce que l'on appelle des pêcheurs près de la côte, tandis que seulement 3,000, presque tous de la Nouvelle-Ecosse, sont des pêcheurs "loin de la côte" n'indiquant pas tant la distance du rivage où se fait la pêche que

la longueur du temps requis pour effectuer le voyage. D'ordinaire un pêcheur loin de la côte effectue ses opérations de pêche pendant plusieurs jours et à bord d'un bateau qui coûte bien plus cher que celui que peut acheter le pêcheur de la côte et plus grand que celui dont ce dernier a besoin pour ses opérations. Le pêcheur près de la côte revient au rivage tous les jours.

L'honorable M. DUFF: Exactement.

L'honorable M. McDONALD: En 1939, les pêcheurs près de la côte ont pris 78 p. 100 de tout le poisson, représentant 79.8 p. 100 de la valeur totale. Les pêcheurs loin de la côte en ont pris 22 p. 100. Il est bon de rappeler que de la production totale, 54.9 p. 100 du volume et 61.4 p. 100 de la valeur ne proviennent que des opérations des pêcheurs près de la côte. Il est donc évident que, du point de vue des personnes intéressées et du volume obtenu, les pêcheries près de la côte sont de la plus haute importance pour ces deux provinces et que du succès de cette division de l'industrie dépend dans une large mesure le bien-être des pêcheurs des Provinces maritimes.

Par le passé, en particulier au cours de la période s'étendant de 1923 au début de la dernière guerre, l'industrie de la pêche dans les Provinces maritimes se trouvait dans un état de marasme chronique. On en trouve la preuve indiscutable dans les statistiques des pêcheries. On y voit qu'en 1939, année qui ne fut pas au nombre des plus mauvaises, 30,000 pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont reçu, pour leur prise totale de poisson, la somme de 7 millions de dollars, ce qui donne la moyenne de 233 dollars pour chaque pêcheur. De cette petite somme d'argent, il faut encore déduire les frais d'exploitation de chaque pêcheur. Les honorables sénateurs conviendront, je pense bien, qu'une industrie quelconque qui ne rapporte pas plus que cela n'est certainement pas prospère et que les régions maritimes du Canada ne peuvent pas jouir d'une bien grande prospérité quand l'industrie qui fait vivre un sixième de la population se trouve, en temps normal, dans un tel état de marasme. En présence de ces faits, nous espérons sincèrement que ceux qui sont mêlés à la fusion des compagnies de pêche ont pris grand soin de voir à ce que cette industrie soit assise sur des bases plus équitables. Si l'on agit dans ce sens, il en résultera une étroite coopération avec les United Marine Fishermen, association des pêcheurs des Provinces maritimes et des Îles de la Madeleine, aux fins d'améliorer le bien-être social, éducationnel et économique de ceux qui se livrent à l'industrie de la pêche. Il importe que les gouvernements